

Communiqué du Collectif Maquis de Corrèze, 17 mai 2022

Par Pierre Pranchère, ancien résistant FTPF, cofondateur et secrétaire général du Collectif Maquis de Corrèze, ancien député de la Corrèze

Et Jean-Pierre Combe, président délégué

Le 16 mai 2023, France 2 a diffusé à l'occasion de son journal de 20h un reportage intitulé « Un résistant révèle un massacre », portant sur l'exécution en juin 1944 par la compagnie FTPF de Meymac de soldats allemands faits prisonniers quelques jours plus tôt à l'occasion de l'attaque de Tulle par les résistants FTPF (7-8 juin 1944). Le même jour, et après la *Vie Corrèzienne* du 12 mai, plusieurs journaux locaux (*La Montagne*) et nationaux (*Le Parisien*) reprenaient les mêmes éléments. Ce matin, c'était au tour de France Bleu de se mettre au diapason. Le Collectif Maquis de Corrèze tient à rétablir deux vérités concernant les faits relatés dans ces différentes occasions.

En premier lieu, cet événement est publiquement connu depuis plusieurs décennies, il n'y a là nulle révélation ou découverte. En second lieu, la décision n'émane en aucune façon du commandement allié qui n'a jamais eu d'autorité sur la Résistance intérieure.

La décision qui a mené à cette exécution a été prise par le commissaire aux opérations de l'interrégion B des FTPF, Marcel Godefroy, alias Colonel Rivière dans la Résistance. Il témoigne, dans l'ouvrage *Maquis de Corrèze*, après avoir rappelé les pendaisons de Tulle (9 juin), le massacre d'Oradour-sur-Glane (10 juin) et le massacre de 47 résistants FTPF à Ussel (10 juin) : « C'est dans cette disposition d'esprit, peu de jours après, que je suis amené à prendre une décision extrêmement grave. » La garde des prisonniers pose aux officiers du sous-secteur FTP A [Haute-Corrèze] de grandes difficultés et inquiétudes : immobilisation d'un détachement entier du 5^e bataillon pour cette garde et surtout « les dangers pour les hameaux et la population avoisinant le camp, proies toutes désignées en cas d'expédition répressive » si un prisonnier vient à s'échapper ou si l'armée allemande découvre le camp et la présence des prisonniers. Godefroy poursuit alors en assumant d'avoir « donné l'ordre suivant : il sera demandé à chaque prisonnier qui se déclare opposé à Hitler s'il est prêt à se joindre à nous, à se battre avec nous contre les nazis. Ceux qui accepteront seront intégrés isolément et sous surveillance dans nos unités. Les autres devront être passés par les armes. » Plusieurs soldats, Polonais et Tchèques, font alors le choix de rejoindre les rangs de la résistance où ils participent aux combats de la Libération. Les autres, refusant de renier leur allégeance à Hitler, sont exécutés.

Cet événement a été rendu public dès la troisième édition de l'ouvrage *Maquis de Corrèze* en 1975 (p. 408-409, Paris, éditions Sociales). Les résistants FTPF, et Marcel Godefroy au premier chef, ont choisi, par la publication de ce témoignage dans un ouvrage tiré à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires, de le faire connaître et d'assumer cette décision dans le contexte tragique où elle a été prise. Cela n'a jamais été un secret, encore moins dans la commune de Meymac. Le Collectif Maquis de Corrèze refuse que la Résistance soit tenue comptable du choix des autorités de ne pas procéder aux recherches des corps en vue de leur restitution aux familles des soldats en Allemagne au cours des dernières décennies. Le Collectif Maquis de Corrèze comprend la décision de procéder aux exhumations et aux identifications, il n'admet pas en revanche que cette décision devienne le prétexte à salir la mémoire de la Résistance, à passer sous silence la réalité tragique des premiers jours de juin 1944 en Corrèze et l'engagement au péril de leur vie de dizaines de milliers de résistants corrèziens pour la lutte contre l'occupant, contre l'idéologie mortifère nazie et pour la Libération de la France.